



26 juin 2023

Surintendant principal Syd Lecky
Commandant de la Division G de la GRC
Sac postal 5000
Yellowknife NT X1A 2R3

PAR COURRIEL

Priorités des services de police pour 2023-2024

Monsieur le surintendant principal Lecky,

Je suis heureux de vous présenter les priorités des services de police pour 2023-2024 conformément à l'article 6 de l'Entente sur les services de police territoriaux. Les priorités des services de police sont définies chaque année sur la base d'un examen des rapports sur les services de police communautaires et des informations reçues dans le cadre d'échanges avec les gouvernements autochtones, les dirigeants communautaires, les partenaires et les fournisseurs de services. Les priorités sont alignées sur les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, les appels à la justice de l'Enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Les priorités des services de police tiennent également compte de la nécessité pour la GRC de contribuer à des collectivités plus sûres et plus saines en fournissant des services de police adaptés à la culture. L'établissement de relations et de partenariats avec les collectivités autochtones servies par la police fait partie intégrante de cette démarche. Les priorités des services de police pour 2023-2024 comprennent l'ajout de mesures du rendement pour aider la GRC à assurer le suivi de son travail et à rendre compte de son action sur ces priorités. J'attends avec intérêt les rapports sur ces mesures et sur la possibilité de les communiquer au public.

Priorité 1 : Accroître les interventions policières pour perturber l'approvisionnement en drogues illicites et en alcool de contrebande et en réduire la disponibilité.

Les priorités des services de police restent axées sur la lutte contre le trafic de drogues illicites et d'alcool de contrebande dans les collectivités des TNO. Les réseaux de criminalité organisée profitent toujours des résidents vulnérables et nous sommes collectivement préoccupés par les incidents impliquant des armes à feu reliés au crime organisé et au trafic de stupéfiants.

Les jeunes autochtones sont aussi souvent la cible du crime organisé, du trafic de drogue et de la contrebande d'alcool aux TNO. Les problèmes systémiques liés à la pauvreté, à la toxicomanie, au faible niveau d'instruction, à l'héritage du colonialisme et au système des pensionnats aux TNO restent des causes profondes de la criminalité.

Un travail intersectoriel est nécessaire pour cibler les effets des drogues illicites et de l'alcool de contrebande. Les activités menées dans le cadre de cette priorité visent à intensifier le travail de la GRC avec les collectivités, les gouvernements autochtones, les organisations non gouvernementales et le GTNO afin de soutenir les efforts de prévention et d'arrêter les crimes avant qu'ils ne se produisent.

Priorité 2 : Établir des relations durables avec les collectivités autochtones afin de mieux comprendre et de mieux définir les besoins et les services nécessaires à l'échelle communautaire.

Au Canada, les problèmes et les difficultés liées au maintien de l'ordre dans les collectivités autochtones sont connus depuis longtemps. Le sénateur Murray Sinclair, ancien commissaire à la Commission de vérité et réconciliation, déclarait d'ailleurs ce qui suit : « Pour y arriver [à la réconciliation], il faut prendre conscience du passé, reconnaître les torts qui ont été causés, expier les causes et agir pour changer les comportements. » Ce concept revêt une importance toute particulière aux TNO, administration qui compte la deuxième plus forte proportion d'Autochtones dans sa population et la plus forte proportion de survivants des pensionnats au Canada.

Cette priorité traduit l'idée que la GRC travaillera avec les collectivités pour en savoir plus sur les pratiques et les traditions culturelles, afin de fournir des services de police qui tiennent compte des efforts de réconciliation. Les réunions de définition des priorités pour les services policiers entre la GRC, les comités de justice communautaire, les organisations autochtones et les gouvernements autochtones viendront appuyer cette priorité.

Ces discussions sur les services de police communautaires offrent à la GRC l'apport des collectivités et des cultures afin de soutenir au mieux les collectivités et les résidents par la prestation de services de police culturellement sûrs et adaptés. En veillant à ce que des discussions aient lieu entre les collectivités et la GRC, on contribue à renforcer les relations entre la GRC et les collectivités autochtones et on s'assure que ces dernières ont l'occasion de partager leurs opinions sur les services de police, lesquelles se manifestent ensuite dans les services de police fournis à la collectivité. Parallèlement, la poursuite du dialogue permet de s'assurer que les services de police reflètent l'esprit de réconciliation et tiennent compte du point de vue des peuples autochtones.

Priorité 3 : Fournir des services de police adaptés aux besoins des femmes, des filles, des familles et des enfants autochtones victimes de violence familiale, de violence conjugale et de violence sexuelle aux TNO.

Le taux de violence familiale aux TNO est très élevé. Comme nous le savons également, les violences familiale, conjugale et sexuelle sont souvent sous-déclarées. Les femmes sont deux fois plus susceptibles d'être victimes de violence familiale que les hommes et représentent 79 % des personnes ayant survécu à la violence conjugale aux TNO. L'accès limité aux ressources appropriées pour aider les personnes survivantes et les auteurs d'actes de violence contribue au cycle de la violence sur l'ensemble du territoire.

Les priorités des services de police en 2023-2024 soulignent encore une fois l'importance de collaborer pour s'assurer que les femmes, les filles, les familles et les enfants autochtones bénéficient du soutien nécessaire pour accéder aux programmes et aux services. Il s'agit notamment d'orienter les victimes vers les services d'aide aux victimes, les ordonnances de protection d'urgence et les programmes gratuits de conseil et de représentation juridiques indépendants. Les coordonnateurs des services aux victimes sont une ressource pour la GRC et leur intervention à un stade précoce est encouragée, le cas échéant, dans les situations de violence familiale, de violence conjugale et de violence sexuelle.

Priorité 4 : Mieux faire connaître les services de police locaux dans les collectivités.

Cette priorité vise à accroître l'information et la sensibilisation concernant les services de police aux TNO, notamment en partageant publiquement les données et les informations sur ces services afin d'encourager la transparence, de communiquer les nouvelles tendances et de souligner les efforts déployés pour réduire la criminalité et renforcer la sécurité des collectivités. Il est prévu que ces informations soient communiquées par l'entremise des nouvelles mesures de rendement ministérielles sur les services de police, des communiqués de presse de la Division G et des détachements locaux de la GRC dans les collectivités.

Un résumé des activités et des mesures de rendement associées à chacune des priorités est inclus (**Annexe A**) et permettra de s'assurer que les priorités des services de police pour 2023-2024 sont respectées.

Je tiens à vous remercier, ainsi que tous les membres de la Division G, pour votre dévouement et votre engagement à l'égard de la sécurité publique. Comme il s'agit de ma dernière lettre d'établissement des priorités en tant que ministre de la 19^e Assemblée législative, je tiens à vous remercier pour votre collaboration et votre leadership, et je vous souhaite beaucoup de succès dans la conduite de cet important travail pour l'année 2023-2024.



R. J. Simpson
Ministre de la
Justice

Pièce jointe

c. c. Charlene Doolittle
Sous-ministre de la Justice

Mandi Bolstad
Sous-ministre adjointe de la direction du Solliciteur général

Annexe A
Activités prioritaires et mesures du rendement des services de police des Territoires du Nord-Ouest
(2023-2024)

Priorité 1 : Accroître les interventions policières pour perturber l’approvisionnement en drogues illicites et en alcool de contrebande et en réduire la disponibilité.	
Activités prioritaires	Mesures du rendement
a) Efforts des forces de l’ordre pour perturber les organisations criminelles, le trafic des drogues illicites et la contrebande d’alcool.	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d’enquêtes menées sur la drogue et le crime organisé. ● Nombre de personnes inculpées pour trafic de drogue. ● Nombre de personnes inculpées pour contrebande d’alcool. ● Nombre d’appels liés à la contrebande d’alcool et au trafic de drogue par collectivité.
b) Collaborer avec des partenaires pour soutenir les programmes sociaux afin de reconnaître les personnes à risque et de travailler avec elles, notamment les jeunes, qui peuvent être vulnérables à l’influence du commerce de la drogue et d’autres formes de criminalité grave.	<ul style="list-style-type: none"> ● Rapports sur les activités avec : <ul style="list-style-type: none"> ○ Comités de justice communautaire ○ Programmes de services aux victimes ○ Agent de la sécurité communautaire ○ Refuges et autres programmes sociaux liés au logement
Résultats prévus	
Les résidents des TNO disposent d’informations à jour et savent que la GRC intervient en cas d’incidents liés à la drogue et à la contrebande d’alcool.	
Priorité 2 : Établir des relations durables avec les collectivités autochtones afin de mieux comprendre et de mieux définir les besoins et les services nécessaires à l’échelle communautaire.	
Activités prioritaires	Mesures du rendement
a) Les membres de la GRC reçoivent une formation sur la sensibilisation culturelle et la sécurité culturelle, et appliquent ces concepts à leur prestation de services.	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre et type de membres de la Division G formés en sécurité culturelle; formation de sensibilisation à la compétence culturelle et aux pratiques tenant compte des traumatismes pour le personnel de la GRC. ● Fréquence d’utilisation des pratiques de justice réparatrice par âge et par infraction : <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de renvois vers des mesures de rechange avant la mise en accusation (déjudiciarisation) ○ Nombre d’activités et de formations en matière de justice réparatrice suivies par les membres

<p>b) La GRC participe à des réunions régulières pour discuter et rendre compte des services de police, des priorités et de l'orientation des nouveaux policiers avec les principaux intervenants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de réunions de définition des priorités des services de police avec les intervenants, notamment : <ul style="list-style-type: none"> ○ Comités de justice communautaire ○ Organisations et gouvernements municipaux et autochtones ● Nombre de collectivités ayant mis en place des lettres de collaboration et des priorités des services de police.
<p>c) Discussions et séances d'information sur la sécurité communautaire et la réponse aux incidents critiques avec les collectivités sans détachement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de réunions d'échange d'informations dans les collectivités sans détachement. ● Nombre de patrouilles préventives et de réunions avec les responsables dans les collectivités sans détachement.
<p>Résultats prévus</p>	
<p>Les dirigeants et les membres de la collectivité partagent leurs connaissances communautaires et culturelles et participent à des activités de prévention du crime et de sécurité communautaire avec la GRC. La GRC gagne en visibilité. La GRC apprend à connaître et à respecter les cultures des collectivités autochtones des TNO.</p>	
<p>Priorité 3 : Fournir des services de police adaptés aux besoins des femmes, des filles, des familles et des enfants autochtones victimes de violence familiale, de violence conjugale et de violence sexuelle aux TNO.</p>	
<p>Activités prioritaires</p>	<p>Mesures du rendement</p>
<p>a) La GRC améliore les connaissances, les partenariats et les orientations vers des programmes et des services de sécurité pour les familles, les femmes, les filles et les enfants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'intervenants des services aux victimes accompagnant la GRC lors d'appels pour soutenir les victimes. ● Nombre de personnes dirigées par la GRC vers des programmes de sécurité, notamment les services d'aide aux victimes, les refuges, les ordonnances de protection d'urgence et les programmes de conseils et de représentation juridiques indépendants. ● La GRC fournit des rapports semestriels sur les données policières concernant la violence familiale, la violence conjugale et la violence sexuelle aux TNO.

<p>b) La GRC dirige des comités d'examen des enquêtes sur les agressions sexuelles et la violence conjugale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'examens effectués par les comités d'examen des enquêtes sur les agressions sexuelles et la violence conjugale. • Nombre de membres de la GRC qui ont participé à des cours visant à accroître les connaissances sur la violence familiale, la violence conjugale et la violence sexualisée et à les y sensibiliser (<i>Lacunes courantes dans les enquêtes sur les affaires d'agression sexuelles; Droit du consentement et mythes entourant les agressions sexuelles; Adopter une approche adaptée aux traumatismes; instructions sur l'utilisation des codes de déclaration uniforme de la criminalité [DUC]</i>).
--	--

Résultats prévus

La GRC fournit des services de police adaptés, culturellement sûrs et qui tiennent compte des besoins des femmes, des filles, des familles et des enfants autochtones. Les intervenants et les résidents expriment leur confiance dans la GRC pour répondre aux besoins des femmes, des filles, des familles et des enfants autochtones victimes de violence familiale, de violence conjugale et de violence sexuelle aux TNO.

Priorité 4 : Mieux faire connaître les services de police locaux dans les collectivités.

Activités prioritaires	Mesures du rendement
<p>a) Mieux faire connaître les programmes et services de la GRC grâce à des outils en ligne, à des activités en personne, aux médias sociaux, à la radio et à d'autres formes de mécanismes de communication, et veiller à ce que les membres de la GRC soient visibles et accessibles au public.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de communications en ligne, en personne, dans les médias sociaux, à la radio et autres communications sur les programmes et services de la GRC aux TNO. • Nombre d'événements et d'activités communautaires auxquels la GRC participe.
<p>b) La GRC collabore avec le ministère de la Justice pour veiller à ce que les informations sur les services de police soient à jour et accessibles au public, et pour faire connaître les nouvelles tendances.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rapports publics sur les activités policières de la GRC.
<p>c) Veiller à ce que les membres de la GRC soient visibles et accessibles au public.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de patrouilles communautaires, de réunions communautaires et d'événements.

Résultats prévus

Les résidents des TNO connaissent mieux le rôle de la GRC ainsi que ses programmes et services. La GRC est visible par les membres de la collectivité.